

**Commune de SILLY SUR NIED**8 rue de l'Ecole  
57530 SILLY SUR NIED**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République française

**Séance du 27 août 2014 à 19h00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

**N° de délibération**  
D2014-05-02**Nombre de conseillers**

- En exercice 15
- Présents 11
- Absents exc. 4
- Absents 0
- Votants 15

**Date de convocation**  
18 août 2014**Objet**  
**Tarif des concessions  
au columbarium****Date d'affichage**  
28 août 2014**Etaient présents**

M. WOLLJUNG S.	M. POINSIGNON G.	M. MARION J.
M. OLEKSIUK N.	Mme LUBNAU D.	Mme DAUMAIL M.
Mme PIQUEMAL A	Mme PREVOT N.	Mme CAISSUTTI C.
Mme MARTIGNON S.	M FALLITO G.	

**Etaient excusés :**

M. MULLER Jean-Marie : Pouvoir à M. WOLLJUNG Serge  
M. GIRARD Guy : Pouvoir à Mme DAUMAIL Martine  
M. MARTIN Michel : Pouvoir à Mme PIQUEMAL Anne  
Mme BOULANGE Rachel : Pouvoir à M. OLEKSIUK Nicolas

**Tarif des concessions au columbarium**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 26 juillet 2013 par laquelle le conseil municipal a approuvé le principe de création d'un columbarium au cimetière communal. Ce columbarium est constitué de 12 cases pouvant contenir chacune 3 urnes.

Considérant la liberté de choix des familles qui peuvent, à leur convenance, déposer l'urne dans une sépulture ou dans un columbarium, le maire informe de la nécessité de fixer les tarifs d'une concession de cet équipement désormais proposé à la population.

Cette prestation pourrait être proposée sur la base des durées et des tarifs suivants :

- concession de 15 ans renouvelable, pour un montant de 1 000 € ;
- concession de 30 ans renouvelable, pour un montant de 1 500 € ;

Le Conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- Décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs de la concession d'une case au columbarium, à effet immédiat :

- Concession temporaire de 15 ans : 1.000 €
- Concession temporaire de 30 ans : 1.500 €



**Commune de SILLY SUR NIED**

8 rue de l'Ecole  
57530 SILLY SUR NIED

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**République française**

- Décide que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général de la commune de Silly-sur-Nied.
- Autorise le maire à exécuter la présente délibération.

Fait à Silly-sur-Nied, le 27 août 2014

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied

  
  
Signature et cachet

